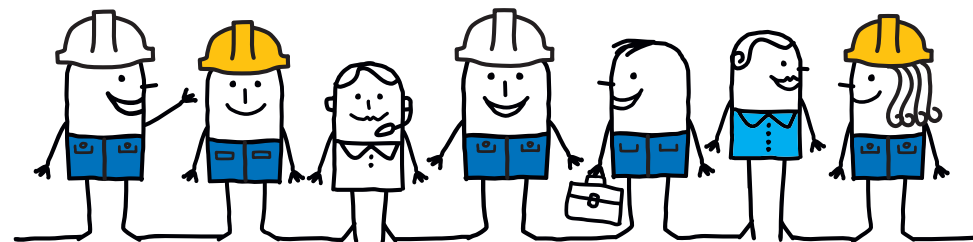


**SOBEGI**

Plate-forme Industlacq  
Route Départementale 817  
64170 Lacq  
[www.sobegi.com](http://www.sobegi.com)

# Code de conduite

## Nos comportements en pratique



Avril 2022

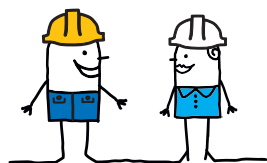
**SOBEGI**

**SOBEGI**

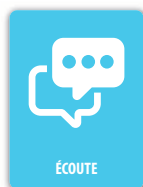
## NOTRE **AMBITION**

**AMBITION 2025 :**

Être l'acteur de référence pour la fourniture d'utilités et de services en Europe



## NOS **COMPORTEMENTS**



ÉCOUTE



RESPONSABILISATION



TRANSVERSALITÉ



AUDACE INNOVATION



ORIENTATION CLIENT

## Édito

Chers collègues membres du COMAN,

Nous devons régulièrement rappeler le message Intégrité à nos collègues. C'est une démarche "Tone from the Top". Chaque collègue doit connaître nos principes de Contrôle Interne, Éthique et Conformité. Le présent document vous permet de les revoir en vous assurant qu'ils sont pleinement respectés par chacun dans vos équipes.



Dans le cadre de la législation française, ces principes reposent sur les comportements de chacun au quotidien, en particulier sur l'Écoute, la Responsabilité, l'Innovation, la Transversalité et l'Orientation Client ainsi que la pratique de la transparence et de la remontée d'information au bon niveau :

- Appliquer notre cadre de contrôle interne, en particulier : auto-évaluation annuelle et plans d'action associés, grilles de cartographie des risques, principes de base du contrôle interne, due diligence pour les clients, fournisseurs et intermédiaires,
- Suivre le code de conduite et le programme d'Intégrité dans toutes nos activités et effectuer les formations nécessaires,
- Pratiquer une "tolérance zéro" contre la corruption, active ou passive, appliquer des sanctions au besoin,
- Prévenir tout type de fraude interne ou externe,
- Promouvoir une politique de "zéro cadeau",
- Déclarer les conflits d'intérêts (potentiels comme avérés) en temps opportun et de manière proactive,
- Appliquer les règles et procédures de lutte contre toute tentative anti-concurrentielle.

Je compte sur chacun de vous pour la diffusion et le respect de notre Code de conduite.

**Frédéric PAVARD**  
*Président de SOBEGI*

# À PROPOS DE NOTRE CODE DE CONDUITE

## NOTRE CODE DE CONDUITE :

- **s'appuie sur la Sécurité et le Respect de l'Autre** qui guident nos actions,
- **détaille les comportements à tenir** en particulier en matière de sécurité, d'intégrité et de respect des droits de l'homme,
- **liste les normes et standards** que SOBEGI applique,
- **précise les engagements de SOBEGI** à l'égard de ses parties prenantes, internes et externes,
- **explique le rôle du Responsable Intégrité** et décrit les étapes à suivre pour signaler une situation contraire au Code de conduite ou pour être conseillé,
- **mentionne les références** à la disposition de chacun pour aller plus loin.

## À QUI S'ADRESSE-T-IL ?

**Le Code de conduite est le document de référence destiné à l'ensemble des collaborateurs de nos plateformes. En interne, les comportements de chacun doivent démontrer que ce Code de conduite est respecté et concrètement mis en œuvre. Nul n'est censé l'ignorer.**

Les managers de toutes les entités sont responsables de sa bonne diffusion, compréhension et application effective, ce qui implique de :

- > s'y référer régulièrement en présence des membres de leur équipe afin de s'assurer qu'il est bien compris,
- > favoriser le dialogue pour inciter les collaborateurs à faire part de leurs éventuelles préoccupations en toute confiance,
- > rappeler la procédure d'alerte et orienter, si nécessaire, vers le Comité d'éthique du Groupe TOTAL,
- > s'assurer du strict respect du Code de conduite par les collaborateurs dont ils ont la responsabilité,
- > avoir eux-mêmes une conduite exemplaire.

Notre Code de conduite s'adresse également à nos fournisseurs de biens et prestataires de services, rappelant nos attentes à leur égard en matière de comportements et d'éthique. Il leur revient de vérifier qu'ils appliquent des standards équivalents aux nôtres, en particulier envers leurs salariés et, le cas échéant, de remédier aux éventuelles carences.

Plus généralement, ce document est rendu public auprès de toutes nos parties prenantes externes : riverains et communautés locales, autorités/administrations, clients, fournisseurs, partenaires industriels et commerciaux. Il engage, en effet, SOBEGI auprès de chacune d'elles.

# SOMMAIRE

## NOTRE CODE DE CONDUITE ET NOS NORMES DE RÉFÉRENCES

- **Nos normes de références**
  - Les normes et les standards les plus élevés
- **Notre code de conduite autour de nos valeurs**
  - Sécurité
  - Respect de l'Autre
- **Intégrité - Fraude et Corruption**
- **Respect des droits de l'homme**
- **Environnement et Santé**

## LE CODE DE CONDUITE ET LES COLLABORATEURS DE SOBEGI

### SOBEGI ET SES PARTIES PRENANTES

- Riverains & Communautés locales
- Autorités/administrations
- Clients
- Fournisseurs
- Partenaires industriels et commerciaux
- Actionnaire

### LE CODE DE CONDUITE AU QUOTIDIEN

- **Le Comité d'Éthique**
- **Pour en parler**

### LES RÉFÉRENCES UTILES

- Références internes
- Références externes

# NOTRE CODE DE CONDUITE ET NOS NORMES DE RÉFÉRENCES

## LES NORMES ET LES STANDARDS LES PLUS ÉLEVÉS

### > Nos normes de référence :

Nous respectons toutes les lois et normes nationales et internationales applicables à nos activités. En cas de divergence entre les exigences légales et notre Code de conduite, nous appliquons la norme la plus exigeante.

SOBEGI dialogue avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales sur leurs préoccupations dans les domaines concernant nos activités. Conformément aux lois applicables à nos activités et aux règles de SOBEGI, tout manquement à nos normes de référence peut entraîner des sanctions.

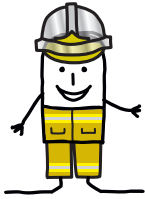
### > Au-delà de ces règles, 5 principes de comportements nous rassemblent :

- **l'Écoute**
- **la Responsabilisation**
- **l'Innovation**
- **la Transversalité**
- **l'Orientation Client**

Ces principes sont des points de repères qui guident nos actions et dont nous devons en toutes circonstances préserver l'esprit. Ils se déclinent dans nos organisations, procédures et référentiels pour guider concrètement notre Code de conduite au quotidien.

## SÉCURITÉ

La Sécurité, dans son acception large (sécurité des opérations, sécurité au poste de travail, sûreté, sécurité informatique, etc.), est la base du pacte de responsabilité d'une entreprise industrielle ; c'est aussi la base de sa pérennité. Une entreprise qui n'est pas sûre, qui n'est pas fiable, n'est pas une entreprise durable. Cela signifie qu'il n'y a aucun compromis possible avec la Sécurité. Elle ne peut pas être une question de coûts, car c'est une valeur que l'on respecte au-delà de tout.



La Sécurité est une bataille de tous les jours, qui se mène avec humilité et vigilance. Jamais nous ne devons baisser la garde. Il n'y a pas de fatalité, chaque accident, aussi mineur soit-il, peut être évité. Nous connaissons et appliquons tous, à quelque niveau que ce soit et avec la plus grande discipline, les règles en matière de sécurité. Chacun d'entre nous a une responsabilité personnelle et l'autorité pour intervenir en cas de non-respect de ces règles ou de perception d'une situation à risque.

Dans le choix de nos partenaires industriels et commerciaux, nous privilégions leur capacité à appliquer une politique équivalente à la nôtre. Respecter notre valeur Sécurité et la mettre en pratique à chaque instant est indispensable pour la réalisation de notre ambition d'être l'acteur de référence pour la fourniture d'utilités et de services en Europe.



“La Sécurité est une bataille de tous les jours, qui se mène avec humilité et vigilance”.

## RESPECT DE L'AUTRE

Le Respect de l'Autre est au cœur de notre Éthique collective, de notre façon de faire vivre l'Exemplarité. Il commence par l'Écoute.

Le Respect de l'Autre va de pair avec l'honnêteté, une intégrité sans faille, et par conséquent le rejet de toute forme de corruption et de fraude. C'est aussi honorer les contrats que nous signons.

Le Respect de l'Autre, c'est le respect de l'environnement et de la santé qui s'inscrit dans notre stratégie de développement responsable et durable.

Le Respect de l'Autre, c'est mettre l'Humain au sein de notre projet collectif, c'est la valorisation de la diversité, c'est être attentif à la qualité du dialogue social au sein de l'entreprise.



“Car c'est d'abord l'Écoute de l'Autre”

## INTÉGRITÉ – FRAUDE ET CORRUPTION

Nous prôtons la tolérance zéro pour ce qui concerne la fraude sous toutes ses formes et tout particulièrement la corruption, le trafic d'influence ou encore les manquements au droit de la concurrence.

**SOBEGI ne tolère aucune forme de corruption ou de trafic d'influence, qui peuvent se définir comme suit :**

- > promettre ou octroyer un paiement ou un avantage quelconque à un agent public, à une personne privée ou à une société, directement ou indirectement (par le biais d'un tiers ou d'un intermédiaire), alors que cela est illégal, dans le but :
  - qu'il/elle accomplisse, s'abstienne d'accomplir, facilite, retarde ou accélère un acte relevant de ses fonctions, ou
  - qu'il/elle abuse de son influence pour obtenir une décision favorable ou un avantage quelconque de la part d'une autorité publique.
- > solliciter, accepter ou recevoir un paiement ou un avantage quelconque dans le but d'accomplir, de ne pas accomplir, de faciliter, retarder ou accélérer un acte relevant de ses fonctions.

La corruption et le trafic d'influence, comme les infractions au droit de la concurrence, exposent les personnes qui s'y livrent et l'entreprise à de lourdes sanctions disciplinaires, civiles et pénales, et, selon les modalités des lois applicables en la matière, quel que soit le pays dans lequel les agissements frauduleux se sont déroulés. Chaque collaborateur de SOBEGI est invité à consulter le Programme de Conformité de SOBEGI afin de veiller, à chaque instant, au respect de celui-ci.

## EXEMPLES DE COMPORTEMENTS À PROSCRIRE

- > Offrir à un agent public, à une personne de son entourage, ou à une personne prétendant avoir de l'influence auprès de celui-ci, un paiement ou tout avantage de valeur (cadeaux, voyages, invitations. . .) en contrepartie de la délivrance d'une autorisation administrative attendue pour lancer un projet,
- > Recevoir d'un fournisseur, candidat à un appel d'offres, un cadeau ou une invitation de valeur, de nature à influencer son jugement, durant la procédure de sélection ;
- > Engager une personne habilitée à représenter SOBEGI sans avoir préalablement :
  - évalué les risques de cette relation,
  - avoir bien défini et encadré sa mission.

Ceci afin d'éviter par exemple que ce représentant ne se livre à l'usage indu de son influence ou qu'il ne promette ou n'offre des avantages de tout genre à des agents publics dans le but d'obtenir une contrepartie de la part de ces derniers.

## RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

**Le respect des droits de l'homme est une exigence collective et individuelle. Nous agissons dans deux champs d'application clés :**

### > Droit de l'homme au Travail

Nous faisons le nécessaire pour que les conditions de travail soient décentes non seulement sur nos sites, mais également sur ceux de nos contractants.

#### NOS ATTENTES VIS-À-VIS DE NOS FOURNISSEURS DE BIENS ET PRESTATAIRES DE SERVICES :

Avec nos fournisseurs et prestataires, nous veillons aux intérêts de chaque partie, dans le respect de conditions contractuelles claires et négociées de manière équitable. Nous pensons que la construction de relations durables repose sur le dialogue, le professionnalisme et le respect des engagements, mais aussi sur des références partagées.

**Aussi, nous leur demandons de :**

- respecter et faire respecter par leurs propres fournisseurs, nos Principes Fondamentaux dans les Achats. Issus de notre Code de conduite, ils constituent les fondements de la relation durable que nous souhaitons construire avec eux,
- être particulièrement attentifs au respect des normes et procédures en matière de droits de l'homme, notamment en ce qui concerne les conditions de travail de leurs salariés, ainsi que des salariés de leurs propres fournisseurs,
- accepter d'être audités afin d'évaluer et d'améliorer continuellement le respect de ces principes.

### > Droits de l'homme et Communautés locales

Nous identifions, prévenons et remédions aux impacts négatifs de nos activités sur les communautés locales (telles que les nuisances sonores, olfactives. . .). Nous mettons en place des mécanismes de recueil des plaintes et entretenons un dialogue régulier avec nos parties prenantes locales, en nous appuyant sur des experts.

## ENVIRONNEMENT ET SANTÉ

Notre démarche active de protection de l'environnement et de la santé s'inscrit dans notre stratégie de développement responsable et durable sur laquelle nous fournissons régulièrement des informations de manière transparente. En tant qu'entreprise responsable, nous nous engageons à promouvoir une utilisation efficace et maîtrisée de nos sources d'énergie et des produits que nous proposons. Nous prenons en compte l'évolution des besoins et attentes des consommateurs.

La nature et l'étendue de nos activités peuvent nous exposer, nos collaborateurs ainsi que nos parties prenantes, à différents types de risques sanitaires. En tant qu'entreprise responsable, SOBEGI fait de la protection de notre santé au quotidien une priorité absolue, où que nous nous trouvions. À chacun d'entre nous revient d'être également vigilant et discipliné à son niveau pour protéger la santé de tous : des actions de sensibilisation et de formation sont disponibles.



# LE CODE DE CONDUITE ET LES COLLABORATEURS SOBEGI

**Le Code de conduite précise les principes de vie collective et individuelle pour les collaborateurs au sein de SOBEGI.**

**Nous sommes convaincus que notre développement est indissociable de la confiance et du respect instaurés entre SOBEGI et ses collaborateurs ainsi qu'entre les collaborateurs eux-mêmes. Chaque collaborateur doit veiller au respect du Code de conduite dans ses activités quotidiennes.**



## 1 - La santé et la sécurité des personnes

SOBEGI veille à protéger la santé et la sécurité des personnes et à aider chaque collaborateur à assurer sa protection et celle de ses collègues par des actions de sensibilisation et de formation.

## 2 - La liberté d'association et de négociation collective

SOBEGI est attentive à créer des conditions de travail qui permettent le respect des personnes, la liberté d'association et de négociation collective. Aucune forme de harcèlement n'est tolérée.

## 3 - L'engagement politique

SOBEGI respecte la vie privée des collaborateurs. En matière d'engagement dans la sphère politique, les collaborateurs ont le droit de participer à titre individuel à des activités politiques en précisant clairement qu'ils ne représentent pas SOBEGI et en informant leur hiérarchie de toute activité susceptible de provoquer un conflit d'intérêt.

## 4 - La déclaration des conflits d'intérêts

Tout conflit d'intérêts existant ou potentiel rencontré par l'un de nos salariés doit faire l'objet d'une déclaration. Quelques règles permettent d'éviter la survenance de situations de conflit d'intérêts, comme s'interdire toute prise d'intérêt chez un concurrent, un fournisseur ou un client sans autorisation préalable écrite de sa hiérarchie ; s'interdire d'exercer une autre activité professionnelle, en dehors de SOBEGI sans autorisation préalable de sa hiérarchie.

## 5 - La prévention du délit d'initié

SOBEGI attache une importance particulière à la prévention du délit d'initié et prohibe l'utilisation d'informations privilégiées et confidentielles pour acheter ou vendre des actions ou autres titres d'une société cotée.

## 6 - Le respect de la confidentialité

SOBEGI veille au respect des données personnelles de ses collaborateurs. Chaque collaborateur s'engage à préserver la confidentialité des informations et à assurer la protection de notre patrimoine immatériel. À ce titre, est interdite toute divulgation d'informations à caractère confidentiel et de secrets et procédés protégés par des brevets ou pouvant l'être.

## 7 - Le respect des collaborateurs

SOBEGI promeut des comportements qui font que chacun se sente bienvenu et partie intégrante de nos entités, la diversité étant l'affaire de tous.

#### 8 • La promotion de la diversité

SOBEGI assure le développement des compétences professionnelles et de la carrière de chaque collaborateur sans discrimination d'aucune sorte, notamment d'origine, sexe, âge, handicap ou d'appartenance à une organisation politique, syndicale ou à une minorité. Notre personnel est recruté en fonction des besoins et des qualités propres à chaque candidat. SOBEGI respecte le pluralisme religieux et la liberté pour chacun de ses collaborateurs d'adhérer à un courant de foi.

#### 9 • La communication et le dialogue

SOBEGI associe ses collaborateurs à son développement en favorisant la diffusion d'informations pertinentes, la concertation et l'instauration d'un dialogue permanent.



## SOBEGI ET SES PARTIES PRENANTES

**Nos valeurs accompagnent la poursuite de notre croissance, au bénéfice de toutes nos parties prenantes, collaborateurs, actionnaire, clients, fournisseurs, associations, autorités et administrations tout en participant au développement économique et social du bassin où nous sommes présents.**

**C'est pourquoi le Code de conduite détaille les engagements et les attentes de SOBEGI à l'égard de ses parties prenantes.**

#### COMMUNAUTÉS LOCALES, RIVERAINS & ASSOCIATIONS

SOBEGI respecte les droits des communautés locales en identifiant, en prévenant et en limitant tout impact négatif sur leur environnement et leur mode de vie et en y remédiant le cas échéant.

SOBEGI cherche systématiquement à instaurer le dialogue le plus en amont possible pour nouer des relations durables avec ces communautés.

#### “QUELLES SONT LES MESURES CONCRÈTES MISES EN ŒUVRE POUR MAINTENIR LE DIALOGUE AVEC LES COMMUNAUTÉS LOCALES, LES RIVERAINS ET ASSOCIATIONS?”

Les activités de SOBEGI peuvent susciter diverses attentes de la part des communautés locales, en termes d'emploi, de développement, d'acceptabilité, etc. Des équipes locales sont formées pour mener des discussions à ce propos avec ces communautés. Pour les accompagner sur le terrain, SOBEGI leur propose une série d'outils :

- une directive sociétale qui énonce les principales procédures applicables à l'ensemble des activités de SOBEGI, comme la consultation régulière des parties prenantes, la connaissance du contexte local ou l'instauration d'un plan d'action sociétal et d'un système de gouvernance ;
- des guides internes sur le dialogue avec les parties prenantes et sur les procédures de traitement des plaintes ;
- un outil de gestion de la relation avec les parties prenantes : UNIVERSLACQ. Il permet de recueillir l'opinion des tiers par le biais d'échanges avec les communautés locales et d'élaborer un plan d'action commun aux industriels présents sur le bassin pour répondre à leurs attentes.



## CLIENTS

SOBEGI fournit à ses clients des produits et des services de qualité en cherchant toujours à apporter la meilleure performance, à un prix compétitif.

Attentif aux besoins de ses clients, SOBEGI contrôle, évalue et améliore constamment ses produits, ses services, sa technologie et ses procédés, de façon à assurer la qualité, la sécurité, l'efficacité énergétique et l'innovation à chaque étape des processus d'élaboration, de production et de distribution.

Nous veillons à assurer la confidentialité des données que nos clients nous confient, dans le respect des réglementations relatives aux données personnelles.

## FOURNISSEURS

Avec ses fournisseurs, SOBEGI veille aux intérêts de chaque partie, dans le respect des conditions contractuelles claires et négociées de manière équitable.

Cette relation repose sur trois piliers : le dialogue, le professionnalisme et le respect des engagements.

SOBEGI choisit des fournisseurs avec une capacité à faire des affaires de manière responsable.

### “EN TANT QUE FOURNISSEURS, NOUS SOMMES TENUS D'OBSERVER DES NORMES ÉQUIVALENTES AUX VÔTRES. COMMENT SE TRADUIT L'ENGAGEMENT DE SOBEGI EN MATIÈRE D'INTÉGRITÉ ?”

L'engagement de SOBEGI en matière d'intégrité nécessite l'implication de chacun afin de garantir un comportement collectif exemplaire. La réalisation des objectifs en matière d'intégrité au sein de SOBEGI et dans le cadre de ses relations commerciales, implique de lutter contre toute forme de corruption, de rejeter les pratiques frauduleuses, d'éviter et de déclarer les situations de conflits d'intérêts, enfin de respecter le droit de la concurrence ainsi que nos engagements. Ces attentes sont énoncées dans nos conditions générales d'achat.

## ACTIONNAIRE

SOBEGI s'attache à mériter la confiance de son actionnaire avec l'objectif d'assurer la rentabilité et la pérennité de ses investissements. SOBEGI lui fournit régulièrement des informations transparentes et complètes et maintient un dialogue constructif avec lui par l'intermédiaire de divers canaux de communication.

SOBEGI est à l'écoute de ses attentes, préoccupations et questions, quel que soit le sujet. Tout ceci dans le respect des réglementations applicables et avec des comptes reflétant fidèlement les opérations de SOBEGI.



# LE CODE DE CONDUITE AU QUOTIDIEN

## LE RESPONSABLE INTÉGRITÉ DE SOBEGI

Le Responsable Intégrité de SOBEGI est en charge de la mise en œuvre et du respect des règles de lutte contre les risques de fraude, corruption, anti-concurrence et non-conformité au règlement général de protection des données personnelles.



## POUR EN PARLER

Nous devons tous veiller à la bonne application du Code de conduite. SOBEGI encourage un climat de dialogue permettant à chacun d'exprimer ses préoccupations concernant notre Code de conduite.

Pour obtenir un conseil ou faire part d'une situation dont vous avez connaissance et qui pourrait constituer un manquement au Code de conduite SOBEGI, vous pouvez procéder de plusieurs manières selon ce qui vous apparaît le plus approprié :

- contacter votre responsable hiérarchique,
- vous adresser au responsable des ressources humaines de SOBEGI,
- vous rapprocher de votre Responsable Intégrité de SOBEGI,
- que vous pouvez joindre aussi à l'adresse suivante : [integrite@sobegi.com](mailto:integrite@sobegi.com)

Vous pouvez également joindre le Comité d'Éthique du Groupe ([ethics@total.com](mailto:ethics@total.com)) ou la Direction Conformité / Intégrité de la Branche ([rc.integrity@total.com](mailto:rc.integrity@total.com)).